



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal**  
République Française

**Séance du 21 février 2024  
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	25

**Date de la convocation**  
15/02/2024

**Date d'affichage**  
23/02/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

**Procuration :**

ANDRÉ Claude a donné procuration à MORETTI Karine.  
SALUZZO Joëlle a donné procuration à COSTE Josiane.  
CUP Christine a donné procuration à LOUIS VASSAL Patrick.  
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.  
BOUX Sandra a donné procuration à FISCHER Lionel.

**Absents :**

GUINTRAND Tamara – COUSTON Rémy.

**Secrétaire de séance :** RANC Sylvie

**Nature de l'acte : 4.2.1 Créations et transformations d'emplois contractuels**  
**DELIBERATION N° 2024-02-08**

**OBJET :** *RESSOURCES HUMAINES – AGENTS CONTRACTUELS : CREATION DE POSTES*

**RAPPORTEUR :** Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 332-23.1 et L. 332-23.2,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents contractuels.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et pour pallier différents départs d'agents au sein des services techniques et entretien (retraite, mise en disponibilité...), Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer les postes sur emplois non permanents suivants :

	Nombre	Catégorie
<u>Accroissement saisonnier d'activité</u>		
Adjoint d'animation	10	C
<u>Accroissement temporaire d'activité</u>		
Adjoint technique	5	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 14 février 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

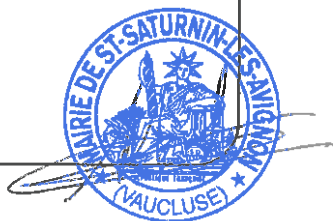
APPROUVE la création des postes susvisés à compter du 23/02/2024.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 24	VOIX CONTRE /	ABSTENTION 1
-----------------	------------------	-----------------

M. PENALVA

Le Maire,  
Serge MALEN



Secrétaire de séance  
Sylvie RANC

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/02/2024 de la publication le 23/02/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.